

Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/15

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER  
M. RISSER  
Mme WAGNER  
M. NOBILE  
Mme MACAIGNE  
M. MARRELLA  
Mme MUHLMANN  
M. DUMON

Mme KRAOUCHE  
Mme KEUVREUX  
Mme COLOMBEY  
M. CHARO  
M. BARBARAS  
Mme DA ROCHA  
M. DOLBEAU  
Mme INTERRANTE

M. VILLA  
Mme STEINBACH  
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER  
M. SAUDRY procuration à M. RISSER  
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA  
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN  
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX  
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU  
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE  
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE  
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**15. Avances sur subventions en faveur des associations pour l'année 2024**

A titre exceptionnel, les communes peuvent consentir à une association une avance de trésorerie non rémunérée par un intérêt dès lors que celle-ci a pour objet de favoriser le développement économique et présente un intérêt public pour la commune.

Les autorisations officielles ne seront pas données avant le vote du budget de la ville et les versements réels aux associations ne seront réalisés qu'après quelques semaines. Aussi, ces associations ont besoin, pour fonctionner au mieux, de percevoir une part de leur subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les avances énumérées ci-dessous
- **FINANCE** la dépense au moyen de crédits qui seront inscrits au budget 2024
- **VERSE** les avances sur subventions au plus tard le 31 janvier 2024

• AIKIDO CLUB	480 €
• CLUB VOSGIEN ROMBAS	360 €
• CORPOFORME	200 €
• EQUILIBRE ET MEMOIRE	300 €
• GYM PLUS	240 €
• LA FLECHE	900 €
• PETANQUE CLUB ROMBAS	720 €
• ROMBAS ATHLETIC CLUB	1650 €
• TENNIS CLUB DE LA VALLEE DE L'ORNE	450 €
• VELO CLUB ROMBAS	450 €
• AMICALE HARMONIE MUNICIPALE	1350 €
• AMICALE DONNEURS DE SANG	600 €
• SOLIDARITE ROMBAS	1350 €
• CLUB AMBIANCE	480 €
• SOUVENIR FRANÇAIS	450 €
• UNC	450 €


Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU